Contribution écrite de la FNAPEC au Colloque du 24 juin 2015 à l'Assemblée nationale : « Quel avenir pour les conservatoires ? »

La FNAPEC se réjouit de l'initiative prise par Monsieur François de Mazières, Député-Maire de Versailles, avec l'organisation de ce colloque sur le thème « *Quel avenir pour les conservatoires ?* » qui arrive à point nommé. Le 58e congrès de la FNAPEC le 12 avril 2014 portait justement sur le thème « *l'avenir des conservatoires* »[1].
La FNAPEC (Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre) défend le développement, dans le souci d'une qualité accrue, de l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre ainsi que l'accès aux enseignements artistiques pour le plus grand nombre.
Nous avons toute notre place à ce colloque, car, pour nous, le fonctionnement d'un établissement d'enseignement artistique tel un conservatoire repose sur trois socles fondamentaux et indissociables : les collectivités locales, l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

Depuis 1956, année de sa création, la FNAPEC fait entendre sans relâche la voix des parents d'élèves tant dans les relations avec le ministère de la Culture, qu'avec les associations des équipes enseignantes comme Conservatoire de France et l'UNDC (présentes à la première table ronde lors du colloque) ou encore avec les représentants des collectivités territoriales. Nous intervenions d'ailleurs côte à côte, M. Philippe Laurent, Maire de Sceaux, alors Président de la FNCC et Mme Marie-Claude Valette, alors Présidente de la FNAPEC, lors de la séance plénière du Haut conseil de l'Éducation artistique et culturelle le mercredi 23 mai 2012 autour des « *Méthodes d'apprentissages et de transmission de la musique aujourd'hui* »[2].

Aujourd'hui, nous portons, par ce message et avec l'état d'esprit constructif qui a toujours été celui de la FNAPEC, les inquiétudes et les attentes de plus de 70 associations de parents d'élèves de conservatoires et plus de 5000 familles ainsi représentées.

Pourquoi les parents d'élèves ont-ils toute leur place dans le présent débat ?

- **Parce que les parents d'élèves sont avant tout les fournisseurs « *de la matière première* »** comme l'avait dit un de nos adhérents lors d'un colloque national. **Sans nos enfants pas de conservatoire !** En effet, l'enseignement artistique n'est pas obligatoire dans notre pays et découle d'une démarche volontaire des parents qui entraîne une charge financière et un investissement personnel non négligeables tout en impactant l'emploi du temps familial notamment par les trajets école/maison/conservatoire et les temps d'attente inter-cours.
- **Parce que les parents d'élèves sont ensuite parties prenantes impliquées à titre financier** : ils sont d'une part contribuables de leur territoire et financent, par l'impôt, les établissements d'enseignement artistique ; ils sont d'autre part des contributeurs directs du conservatoire avec l'acquittement des droits d'inscription parfois très élevés (de 50 à plus de 1000 € selon les cas et qui ont tendance à

[1] Voir la revue de la FNAPEC n°59 de septembre 2014, téléchargeable sur le site fnapec.com
[2] Intervention jointe.

augmenter en ce moment, d'ailleurs) — et nous ne comptons pas leur engagement dans les frais connexes parfois élevés comme les partitions (de 5 € jusqu'à 70 € pour certaines partitions de musique contemporaine), les instruments de musique et leur entretien, les chaussons de danse, justaucorps, costumes…

Du point de vue des parents d'élèves, quel bilan des enseignements dispensés dans les conservatoires ?

- Nous laissons naturellement le soin aux professionnels de l'enseignement artistique d'évaluer les contenus pédagogiques.
- Pour autant, les parents d'élèves sont observateurs des processus d'enseignement qui sont à l'œuvre dans nos conservatoires. La clé tient en quelques mots que nous emprunterons à Didier Lockwood qui écrivait dans son rapport de 2012 : « **Susciter l'envie, éveiller le désir de l'enfant et de l'adolescent** ». Cette phrase résume tout pour nous, parents. Lorsque la motivation est très forte, les enfants et adolescents sont capables de beaucoup de choses ; par contre sans désir, quels que soient les moyens mis en œuvre, les résultats ne sont pas proportionnels aux attentes. Jacques André[3] disait dans la revue de septembre 2004 de la FNAPEC: « *La motivation : facteur de réussite, la réussite affaire de travail, le travail affaire de motivation* ».
- Les enquêtes régulièrement réalisées par la FNAPEC montrent combien la dynamique du projet d'un établissement et de son équipe enseignantes, les techniques pédagogiques déployées, l'ouverture sur son environnement, la contribution à l'animation culturelle du territoire sont autant de facteurs de motivation, progression et de résultats visibles pour les élèves et leurs parents.
- Nous le savons bien, nous tous ici, que loin des clichés qui ont la vie dure, nombre de conservatoires ont réellement changé et rayonnent au-delà des mots : ouverture aux nouvelles pédagogies, mise en place de nouvelles disciplines, transversalité, ouverture sur la vie de la Cité, accroissement du lien avec l'école…
- Ceux-là auront certainement encore et toujours des améliorations à apporter ; d'autres ont encore un chemin de progrès à parcourir et il ne faudrait pas, là est toute notre crainte, que la raréfaction des ressources financières des collectivités territoriales vienne condamner cette dynamique issue de plus de vingt ans de réflexions de l'État, des associations de directeurs, des parents, des pédagogues, des artistes, des musicologues, des sociologues…
- En tant que citoyens et contribuables de nos territoires nous n'ignorons pas que le conservatoire est bien souvent l'un des premiers budgets culturels de la collectivité et celui qui concentre le plus grand nombre d'agents de catégorie A. En ces périodes de forte nécessité de maîtrise de la masse salariale pour les collectivités nous sommes presque tous les jours saisis par nos associations adhérentes d'exemples concrets : ici le remplacement d'un poste de Professeur d'enseignement artistique (PEA : 16h d'enseignement hebdomadaire) par un poste d'assistant (ATEA : 20 h de cours hebdomadaire au lieu de 16h pour un moindre coût), là la suppression d'une discipline par non remplacement d'un professeur partant à la retraite, par ici l'augmentation des tarifs, par là le remplacement des cours individuels par des cours collectifs sans donner les moyens aux professeurs concernés de se former à ce type

[3] Jacques André, auteur de nombreux ouvrages sur la motivation est maître de conférences honoraire en sciences de l'éducation à l'université de Poitiers.

de pédagogie, encore là la fermeture des classes à horaires aménagés… les exemples sont légion ! Toutes ces décisions compréhensibles d'un point de vue strictement comptable peuvent être désastreuses à court ou long terme d'un point de vue sociétal :

- s'il y a moins de disciplines enseignées, il y aura alors moins — voire plus du tout — de pratique d'ensembles, et par conséquent, il n'y aura plus d'orchestre, et plus de concerts, de spectacles de danse ou de théâtre : c'est alors d'une part la disparition d'un lien social entre des enfants d'horizons divers qui se retrouvent pour pratiquer ensemble la musique, la danse ou l'art dramatique, mais c'est aussi d'autre part le rayonnement du conservatoire auprès du public du territoire qui est terni,
- l'augmentation des tarifs nuit à la démocratisation de l'enseignement, de même que la fermeture du conservatoire le soir et pendant les vacances (obligation d'avoir son instrument et de s'entraîner chez soi ce qui n'est pas toujours possible, en particulier pour les familles qui ont les moyens financiers les plus faibles),
- l'apprentissage en groupe d'un instrument relève d'une certaine pédagogie que ne maîtrisent pas tous les enseignants, et on ne leur donne pas la possibilité de s'y former.

L'impact d'un établissement d'enseignement artistique ne se mesure pas seulement du point de vue de la politique culturelle, mais il faut aussi prendre en compte l'impact social et les retombées en matière de politique de la Ville.

- Pour autant, nous ne sommes pas opposés aux évolutions, elles sont nécessaires dans un monde qui bouge. Ce que nous attendons c'est que l'État et les collectivités s'engagent clairement dans une articulation durable, seule garantie que l'avenir de nos enfants en matière d'enseignement artistique ne soit pas soumis aux aléas des élections et que l'égalité d'accès à l'enseignement artistique soit une réalité tant financière, que géographique.
- Que voulons-nous faire de l'enseignement artistique en France ? Nous souhaitons un consensus entre les différentes parties prenantes sur les objectifs. La question des moyens adaptés aux résultats à atteindre viendra ensuite, et non l'inverse !

Nous terminerons en vous remerciant, Monsieur le Député-Maire d'avoir interpellé Mme la Ministre sur la contribution de l'État aux conservatoires. La fin de cette aide financière était programmée depuis trois ans et la FNAPEC n'a pas manqué d'attirer l'attention de l'État sur les conséquences de cet arrêt sans concertation préalable et en l'absence de politique culturelle à long terme. Suite à l'annonce du retour de ces financements par le Ministère, la FNAPEC restera vigilante sur la suite donnée à cette annonce, et sur les modalités concrètes d'application du retour de ces financements.
Et puisque ce colloque se tient à l'Assemblée Nationale, citons Victor Hugo lors de son célèbre discours sur les arts lors de la séance du 11 novembre 1848 :
« *Je dis, messieurs, que les réductions proposées sur le budget spécial des sciences, des lettres et des arts sont mauvaises doublement : elles sont insignifiantes au point de vue financier, et nuisibles à tous les autres points de vue.*»

Thibaut Desquilbet, président de la FNAPEC
et le conseil d'administration de la FNAPEC.

Intervention de la FNAPEC lors de la séance plénière du Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle, le mercredi 23 mai 2012

par Marie-Claude Valette, présidente

Je remercie Monsieur Didier Lockwood et le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle d'avoir invité la FNAPEC à cette discussion autour des « Méthodes d'apprentissages et de transmission de la musique aujourd'hui ».

Pourquoi les parents ?

Parce que les parents sont partie prenante puisqu'il s'agit d'un enseignement destiné à leurs enfants.

Ce sont les parents qui font le choix d'inscrire leurs enfants dans une école de musique/danse/théâtre.

Ce sont les parents qui assurent les trajets école/maison/conservatoire avec le coût et la disponibilité que cela demande.

Ce sont les parents qui participent au financement du conservatoire ou de l'école de musique/danse/théâtre tant par les droits d'inscription (de 20 à 900 € : la FNAPEC a réalisé plusieurs enquêtes sur les droits d'inscription) que par leurs impôts.

Ce sont les parents qui participent au financement de la pratique artistique de leur enfant en l'achat connexe :

- d'instruments de musique et la prise en charge des frais d'entretien,
- de partitions, chaussons et vêtements pour la danse, crayons, peinture, papier pour les arts visuels…

Tout ce côté annexe n'est pas signalé dans le rapport bien que tous ces frais, entièrement assurés par les parents, puissent être un frein pour toute une partie de la population et renforcent cette idée d'élitisme et de« domaine protégé » qui colle à « l'enseignement spécialisé ».

Des solutions existent : développement de partothèques, de parcs instrumentaux, d'accords sur les photocopies à l'égal de ceux signés avec les universités pour la diffusion littéraire…

Si l'on ne retenait qu'une piste sur le rapport c'est celle-ci :

Susciter l'envie, éveiller le désir de l'enfant et de l'adolescent

Lorsque la motivation est très forte, les enfants et adolescents sont capables de beaucoup de choses ; par contre sans désir, sans volonté, quelle que soit la pédagogie utilisée, les moyens mis en œuvre, les résultats ne sont pas proportionnels aux attentes.

Une idée demeure : « La musique classique n'intéresse pas les jeunes » mais sur quels critères fonde-t-on cet apostolat ?

- sur l'étude des publics des spectacles ?
- sur la population des conservatoires ?

Or cette situation est spécifique à la France. On ne la retrouve pas spécialement en Angleterre, dans les pays nordiques, en Allemagne, en Autriche, aux USA, au Canada…

Prenons l'exemple d'El Systema, dont tout le monde parle sans peut-être savoir exactement ce qu'il

représente. Celui-ci fut mis en place par le ministère des Affaires sociales et non par le ministère de la Culture. L'implantation du système commença par la formation des enseignants et des professeurs (l'approche pédagogique n'est pas la même que celle pratiquée dans les conservatoires). Par ailleurs, il faut arrêter de dire qu'ils reçoivent un enseignement uniquement par l'orchestre : les enfants sont en cours tous les après-midi et le samedi matin : ils ont de la pratique d'orchestre mais aussi des cours individuels d'instrument, d'éducation artistique… Au départ, c'était un moyen d'empêcher les gamins de traîner dans la rue. J'ai d'autres exemples au Brésil (ville de Diamantina) un orchestre formé par des primo-délinquants et engagé dans une politique de réinsertion par la musique. Cet orchestre a participé une année aux *Orchestrades* de Brive (réunion d'orchestres du monde entier initiée par la FNAPEC). Chez nous, nous manquons cruellement d'enseignants formés à cette pédagogie, nous manquons de répertoire adapté ; les enfants n'ont que deux ou trois heures de pratique par semaine dans le cadre de l'« Orchestre à l'école ».

En France citons l'exemple de l'école Michelet de Roubaix, où un jumelage avec l'orchestre de Lille de Jean-Claude Casadesus a sauvé beaucoup d'enfants dont l'avenir était incertain vu l'environnement dans lequel ils évoluaient. Après avoir côtoyé les musiciens de l'orchestre, pas dans la salle mais au sein même de l'orchestre, certains enfants ont décidé de s'inscrire spontanément au conservatoire et ce parfois sans même le consentement de leurs parents. Ces enfants n'ont jamais abandonné leur cursus au conservatoire contrairement à ce qui se passe habituellement (le chiffre de 50% d'abandon en fin de premier cycle est significatif et à prendre avec considération).

Les JMF (Jeunesses musicales de France) avaient organisé une table ronde sur ce thème lors de Musicora 2012 « Comment faire aimer la musique classique aux jeunes ? ». Il en est ressorti que c'était la méconnaissance et les « idées reçues » qui écartaient les jeunes de la musique classique et pour y remédier quelques solutions ont été avancées :

- que l'information, la sensibilisation et l'initiation soient faites auprès des plus jeunes, dès l'école primaire ;
- que les conservatoires soient installés dans les écoles, collèges, lycées ce qui est un peu le cas en Belgique où l'école de musique s'installe dans les locaux de l'école publique après les heures d'enseignement,
- que les groupes de musique de chambre élisent résidences dans les établissements scolaires.

Lors de la table ronde des Jeunesses Musicales de France, Mme Sofi Jeannin, directrice musicale de la maîtrise de Radio France, originaire de suède, nous a fait rêver en annonçant que dans son pays, la musique faisait partie intégrante de l'éducation artistique des enfants et qu'il y avait un piano dans chaque classe !! Elle a observé le même phénomène en Angleterre avec la présence prégnante de la pratique du chant dans l'enseignement général, mais pas en France…

Pourquoi la FNAPEC s'est-elle toujours battue pour une initiation artistique dans l'Éducation Nationale ?

Parce qu'elle estime que ce n'est pas le rôle des écoles de musique ou des conservatoires qui sont des établissements d'enseignement spécialisé. L'enseignement, la découverte, l'initiation, la connaissance, la sensibilisation, la pratique artistique (musique, danse, arts visuels, théâtre…) ne peuvent se faire que dans le cadre de l'Éducation nationale (et de nombreuses expériences, malheureusement expériences seulement, sont à l'origine de vocations) car c'est un droit qui doit être accordé à tous les enfants et pas seulement à ceux qui, de par leur environnement familial, ont choisi d'aller à l'école de musique.

L'école de musique et le conservatoire se doivent, eux, de permettre à tous ceux qui le désirent,

quels que soient leur choix musical, leur situation géographique, leur condition économique, de se spécialiser et de suivre un enseignement spécifique avec toutes les contraintes que cela peut impliquer. Nous insistons sur la notion de choix raisonné et éclairé et réfutons tout principe qui dès le départ décrèterait que des styles de musique sont les domaines privilégiés de certaines catégories de populations.

Et que se passe-t-il dans les écoles de musique aujourd'hui ?

L'enseignement musical en France est relativement récent. Nous pouvons dire que c'est la réforme Landowski qui lui a donné le souffle qui est le sien aujourd'hui. La FNAPEC, qui en a suivi toutes les évolutions, peut témoigner qu'actuellement, l'enseignement pratiqué dans les conservatoires n'est plus le même et que tous les nouveaux textes élaborés par la DGCA vont dans le bon sens. L'esprit des schémas d'orientation porte déjà en germe toutes les préconisations demandées par le Rapport Didier Lockwood, mais il faut du temps pour que les mentalités changent, la nouvelle formation des enseignants (dispensée par les CEFEDEM ou CFMI) porte ses fruits, les attentes des parents évoluent…

La FNAPEC tient à rappeler qu'elle est très favorable à la transversalité des disciplines et à l'ouverture de Maison des arts dans le style de celles que l'on peut retrouver aux Pays-Bas avec des passerelles entre toutes les disciplines musique, danse, théâtre, arts visuels…

La FNAPEC souligne le rôle essentiel de la formation des enseignants et souhaite que dans la création des pôles supérieurs, la pédagogie d'enseignement ait une place entière à côté et non en complément de celle d'interprète.

En conclusion, n'oublions pas que la France est le seul pays européen à avoir développé un aussi vaste réseau public d'enseignement initial parallèlement aux enseignements artistiques relevant de l'enseignement général dispensé à l'Éducation nationale. La FNAPEC souhaite et espère qu'elle gardera cet avantage et ce bel outil malgré la crise car comme le rappelle le rapport (p.2). « Le développement de la pratique musicale permet la construction de l'individu et son intégration dans la vie de la cité et il est primordial de faire en sorte que cet outil d'intégration sociale soit aujourd'hui à la portée du plus grand nombre pour lutter contre les inégalités. »

Motions votées à l'unanimité lors du congrès FNAPEC du 31 mars 2012

La Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves de Conservatoires et d'écoles de musique, de danse et de théâtre réaffirme aujourd'hui la nécessité de dispenser un enseignement artistique à l'école, car elle constate que si ce sujet s'invite souvent dans les débats, où tous s'accordent à reconnaître son intérêt, sur le terrain, la réalité est tout autre et d'importantes disparités régionales mettent en péril le principe fondamental de l'accès égal à l'éducation.
C'est pourquoi elle demande qu'une réflexion soit menée en commun avec les autres associations de parents d'élèves présentes dans les établissements scolaires, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale.
La FNAPEC constate que l'enseignement artistique en classe à horaire aménagé, bien que régi par des textes ministériels à portée générale, n'en est pas moins dispensé de façon fort disparate sur l'ensemble du territoire, créant ainsi une inégalité de fait. Elle appelle les autorités administratives concernées à veiller au respect des arrêtés et circulaires fixant les principes généraux, l'organisation et les programmes de ces dispositifs spécifiques.